



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le **jeudi 14 juin 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08 juin 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Sophie LOQUIN, Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Franck LEBRET à François CRAMILLY, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Christian LETEURTRE à Patrick CALLAIS, Tony LACROIX à William GUILLARD, Béatrice TASSERY à Sophie LOQUIN

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE, Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION D'UNE CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES D'ACCUEIL AU CENTRE AQUATIQUE "E'CAUXBULLES" DE LA VILLE D'YVETOT POUR DES SEANCES DE NATATION EN DIRECTION DES ELEVES DES ECOLES ELEMENTAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 - CM/18/078

Il est rappelé dans la circulaire N°2011-090 du 07 juillet 2011 : « Apprendre à nager est une priorité nationale inscrite dans le socle commun des connaissances et des compétences ». Ces apprentissages doivent répondre aux enjeux fondamentaux de l'éducation à la sécurité et à la santé mais aussi favoriser l'accès aux diverses pratiques sociales, sportives et de loisirs.

Aussi, en lien avec les services de l'Inspection Académique, des séances de natation sont programmées au centre aquatique « E'CauxBulles » de la ville d'Yvetot sur les périodes scolaires. Des cycles de dix séances sont prévus pour chacune des trois écoles élémentaires de la commune. Le coût d'une séance s'élève à 66.05€ par classe.

Il est précisé que le centre aquatique réalise les plannings durant l'été 2018 ; Les créneaux d'utilisation pour la ville du TRAIT seront transmis avant la rentrée scolaire 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'utilisation du centre aquatique « E'CauxBulles » de la ville d'Yvetot par les élèves des classes élémentaires de la ville du Trait pour l'année scolaire 2018/2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1111-2 et L1611-4

VU le rapport de Monsieur le Maire.

APPROUVE la convention définissant les modalités d'accès au centre aquatique « E'CauxBulles » jointe à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants s'y rapportant.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait, le 15 juin 2018

Patrick CALLAIS,

MAIRE

